
DOSSIER DE PRESSE

PROJET DE LOI DE FINANCES

PROPOSITIONS POUR UN BUDGET ÉCOLOGISTE

OCTOBRE 2024



**Écologiste
et Social**
ASSEMBLÉE NATIONALE

INTRODUCTION



Eva Sas

Députée Ecologiste et Social
de Paris
Cheffe de file du groupe
Eco-S sur le PLF2025.

Le gouvernement annonce 60 milliards d'effort budgétaire, dont 40 milliards de coupes dans les dépenses publiques !

Cette saignée budgétaire, qui ne peut qu'affecter durablement la vie quotidienne des Français-es, est d'autant plus inacceptable qu'une autre politique budgétaire est possible !

Nous pouvons mettre à contribution les plus riches, les grandes entreprises, et les gros pollueurs, pour reconstituer nos marges de manœuvres fiscales. Rappelons que depuis 2017, les baisses d'impôt ont représenté plus de 62 milliards d'euros.

Nous pouvons sabrer dans les « grandes dépenses inutiles » : le SNU, l'uniforme à l'école, les cabinets de conseil, les dépenses fiscales néfastes au climat. Les dernières années du macronisme ont vu l'explosion de certaines dépenses, incontrôlées, idéologiques, qu'il convient de supprimer ou de recentrer.

Nous pourrions ainsi financer l'investissement nécessaire dans les services publics, le logement, la transition écologique, tout en nous plaçant sur une trajectoire de réduction des déficits publics.

La situation budgétaire appelle à renforcer l'impôt. C'est l'occasion de repenser l'impôt pour une fiscalité plus juste, mais aussi une fiscalité du XXIème qui prend toute la dimension du défi écologique, selon 2 principes :

- **le principe pollueur/payeur** qui responsabilise les acteurs. Le coût de la transition écologique, de l'adaptation et de la réparation des conséquences du dérèglement climatique est de plus en plus important, et doit être supporté en fonction des actes de chacune :
- Responsabilisation des entreprises polluantes à commencer par les énergéticiens fossiles, par la taxe sur les superprofits pétrogaziers
- Responsabilité des plus riches, par le volet climatique de l'ISF (ou ISR) : un bonus/malus selon l'empreinte carbone du patrimoine financier et immobilier taxable

INTRODUCTION

- **La fiscalité bonus/malus** qui pénalise les comportements néfastes au climat et à la biodiversité, mais qui récompense aussi celles et ceux qui agissent pour la transition, car il n’y a aujourd’hui presque aucun avantage fiscal à s’engager dans une démarche d’utilité sociale ou environnementale
 - TVA réduite sur les billets de train, les transports collectifs, les produits de l’agriculture biologique, les services de réparation...
 - TVA augmentée sur les billets d’avion, l’eau en bouteille,...

En ce sens, les député.es du groupe Écologiste et Social porteront de nombreuses propositions innovantes dans le débat budgétaire.

POUR UNE STRATÉGIE PLURIANNUELLE DE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le groupe Écologiste et Social a interpellé le Gouvernement pour lui rappeler ses obligations. L’article 9 de la Loi de programmation des finances publiques prévoit désormais, en effet, que le Gouvernement publie avant le début de la session ordinaire une stratégie pluriannuelle définissant les financements de la transition écologique et de la politique énergétique nationale. Un premier pas – manqué – aurait donc été de respecter les dispositions prévues à l’article 9 de la loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027.

Les député.es du groupe Écologiste et Social attendent de Michel Barnier, qui se dit comptable de la dette écologique, non seulement qu’il respecte la loi et publie une stratégie de financement de la transition énergétique et climatique, mais que cette stratégie soit crédible, appuyée sur des financements publics à la hauteur des enjeux, et débattue dans l’hémicycle comme la loi en ouvre la possibilité.



SOMMAIRE



02

Introduction

05

Mettre à contribution les plus riches et les grandes entreprises

06

Préparer l'avenir avec ce budget 2025 : plus de moyens pour la transition écologique, mais aussi plus de fiscalité écologique

10

Faire des économies de dépenses publiques, en s'attaquant aux « grandes dépenses inutiles »

12

Réparer nos services publics et faire du logement, une priorité

15

Reconstruire l'autonomie fiscale des collectivités locales

METTRE À CONTRIBUTION LES PLUS RICHES ET LES GRANDES ENTREPRISES

A situation de déficit public inédit, recettes fiscales inédites.

A l'inverse de ce que prétend le Gouvernement, la réponse au déficit public n'est pas la réduction globale des dépenses publiques, mais la mobilisation de nouvelles recettes fiscales.

La réduction drastique des dépenses publiques fragiliserait encore un peu plus nos services publics et notre protection sociale, qui sont notre patrimoine commun et en particulier celui des plus démunis. **Les écologistes l'ont dit : ils n'accepteront aucune coupe budgétaire sur les services essentiels au quotidien des Français - le logement, l'école, la justice ou l'hôpital.** Chaque euro non investi par l'Etat alimente aussi les besoins croissants que nous ferions peser sur les générations futures. Ce n'est ni juste, ni raisonnable.

Le Nouveau Front Populaire a proposé plusieurs mesures prioritaires pour renforcer nos marges de manœuvre fiscales et continuer à investir dans nos services publics et préserver notre modèle social. Avec une ligne claire et partagée : **les plus aisés et les grandes entreprises doivent être les premiers contributeurs à l'effort de redressement de nos comptes publics.**

Les 10 mesures phares du Nouveau Front Populaire pour le PLF 2025

Le Nouveau Front Populaire propose dix mesures communes, qui seront défendues lors de l'examen du budget 2025, pour reconstituer nos marges de manœuvre fiscales, après 8 ans de baisses d'impôts systématiques qui ont fragilisé les équilibres budgétaires de la France. 49 milliards d'euros de recettes fiscales nouvelles viendront ainsi renforcer les capacités de l'Etat à agir, avec une orientation claire : faire contribuer les plus riches et les grandes entreprises à l'effort public national.

Mesures	Recettes (en milliards d'euros par an)
Fin des exonérations patronales au-dessus de 2 fois le SMIC	8
Recentrage du Crédit impôt recherche	3
Elargissement de l'ISF avec volet climatique et une "Exit tax" (2 mesures)	15
Suppression du Prélèvement forfaitaire unique sur les revenus du capital	2,5
Taxe sur les "héritages dorés"	7
Taxe exceptionnelle sur les superprofits et super-dividendes	5
Elargissement de la taxe sur les transactions financières	2
Fin des privilèges exceptionnels de l'aérien	1,5
Renforcement des moyens des collectivités locales	5
Total	49

PRÉPARER L'AVENIR AVEC CE BUDGET 2025 : PLUS DE MOYENS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, MAIS AUSSI PLUS DE FISCALITÉ ÉCOLOGIQUE

Nous voulons un projet de loi de finances qui réponde aux besoins présents mais qui prépare aussi l'avenir. Remettre l'écologie à plus tard serait une irresponsabilité majeure. Alors que les catastrophes naturelles secouaient encore cette semaine l'Europe et le monde, l'inaction climatique serait inadmissible. Actuellement les Françaises sont impréparées aux aléas qui s'imposent comme la nouvelle norme. Une France responsable répare, prépare et protège aujourd'hui la nation de demain.

Il faut donc préserver l'augmentation nécessaire des moyens budgétaires consacrés à la transition écologique, mais aussi verdir la fiscalité.

Bonus-malus : pour une fiscalité écologique incitative

Fil conducteur de nos propositions budgétaires, nous proposerons une fiscalité bonus/malus qui pénalise les comportements néfastes au climat, mais récompense aussi les comportements vertueux, tout en facilitant l'accès aux biens et services qui respectent l'environnement. Car **il n'y a aujourd'hui aucun avantage fiscal à s'engager dans la transition !**

Le gouvernement utilise aujourd'hui l'argument écologique pour remplir les caisses de l'Etat, mais **la fiscalité écologique ne doit pas être une fiscalité de rendement**. C'est une fiscalité incitative qui a vocation à être redistribuée sous forme de bonus écologique, ou d'investissements dans la transition ou l'adaptation aux conséquences du dérèglement climatique.



Soutenir l'agroécologie et la bio, pénaliser l'agrochimie et la malbouffe

Les députés du groupe Écologiste et Social proposeront des mesures pour pénaliser les modes de production polluants comme les taxes sur l'utilisation d'engrais azotés ou de produits phytosanitaires ou supprimer des niches fiscales néfastes (biocarburants, HVE, irrigation, serres chauffées...) afin de réorienter cet argent public vers le soutien aux pratiques vertueuses pour la transition aux premiers rangs desquelles l'agriculture biologique (prolongement du crédit d'impôt bio). Par ailleurs, des mesures seront également proposées pour pénaliser les industriels mettant en marché des produits nocifs pour la santé (création d'une taxe sucres ajoutés dans les produits transformés et d'une taxe sur la publicité des produits nocifs pour la santé, allant de 0 % pour des produits A et B à 25 % pour les produits E) afin de favoriser la transition vers une alimentation plus durable (soutien aux filières fruits et légumes et légumineuses, à la transition alimentaire dans la restauration collective, etc.)



Malus sur l'avion, mais bonus pour le train

Les député.es du groupe Écologiste et Social soutiennent une augmentation de la taxe sur les billets d'avion pour mettre fin au petit paradis fiscal dont bénéficie le secteur aérien (exonération du kérosène, TVA réduite sur vols intérieurs, nulle à l'internationale, taxe de solidarité faible) et surtout pour réduire l'écart de compétitivité avec le train, un mode de déplacement respectueux de l'environnement et populaire ! C'est pourquoi les écologistes soutiennent l'augmentation de la taxe de solidarité sur les billets d'avion à 60 euros pour les trajets intra-européens (à l'exception de la Corse et de l'Outre mer) et 200 euros pour les vols internationaux extra-européens, ainsi que la taxation des trajets en jets privés à hauteur de 1000 euros par passager.

En regard, les écologistes prônent une baisse de la TVA sur les billets de train et les transports collectifs à 5,5 % au lieu de 10 actuellement.



Bonus/Malus écologique sur l'Impôt sur la Fortune

Les députés du groupe Écologiste et Social proposent que les contribuables assujettis à l'impôt sur la fortune, voient leur contribution modulée selon l'empreinte carbone de leur patrimoine financier et immobilier.

En mars 2022, Oxfam France et Greenpeace France ont montré que, avec au moins 152 millions de tonnes équivalent CO2 en une année, le patrimoine financier des 63 milliardaires français émet autant de gaz à effet de serre que celui de 50 % de la population française. Réorienter leurs placements vers des projets de transition écologique aurait un effet accélérateur non négligeable.



Appliquer un malus poids réellement dissuasif pour financer le leasing social

La progression rapide des ventes de SUV constitue la deuxième source de croissance des émissions de GES françaises ces dix dernières années. Cette bombe climatique pénalise aussi le pouvoir d'achat des classes populaires qui subissent l'arrivée massive de ces modèles plus chers sur le marché de l'occasion (achat, assurance, entretien). Les écologistes soutiennent l'application d'un malus poids dissuasif sur les véhicules thermiques et hybrides (dès 1300 kilos) et son extension aux véhicules électriques (dès 1600 kilos). En plus de son intérêt pour le climat et le pouvoir d'achat cette mesure profitera à notre souveraineté en réduisant nos consommations d'énergie et de métaux critiques et en pénalisant très majoritairement les véhicules étrangers (83 % des 1,8 milliards récoltés grâce au réajustement du barème selon le WWF) ; elle sera également bénéfique pour les finances publiques et permettrait d'étendre et pérenniser le leasing social.





En finir avec la société du tout jetable

Les députés du groupe Écologiste et Social proposent de valoriser le commerce du réemploi et de la réparation par un taux réduit à 5,5 % pour dynamiser le secteur et valoriser ces activités vertueuses.

Aujourd'hui l'accès à une eau potable de qualité est garantie sur le territoire hexagonal. La consommation de bouteilles d'eau en plastique est le symbole d'une société du jetable que nous refusons. Nous proposons donc de réhausser le taux de TVA sur les bouteilles d'eau en plastique de 5,5 % à 20 %.



Verdir le Crédit d'Impôt Recherche

Le Crédit Impôt Recherche est la plus grosse niche fiscale du budget avec 7,2 milliards d'euros en 2023. Outre le recentrage sur les PME que nous proposons avec le Nouveau Front Populaire avec le plafonnement à 50 millions d'euros et la consolidation par groupe, nous souhaitons aussi différencier les taux en le maintenant à 30 % pour les projets concourant à la transition écologique au sens de la taxonomie européenne, et en le réduisant à 20 % pour les autres.

FAIRE PAYER LES PLUS AISÉS, LES GRANDES ENTREPRISES... MAIS AUSSI LES GROS POLLUEURS

La mise à contribution sur les superprofits des groupes pétrogaziers rapporterait entre 650 millions et 1,3 milliard d'euros par an pour les finances publiques.

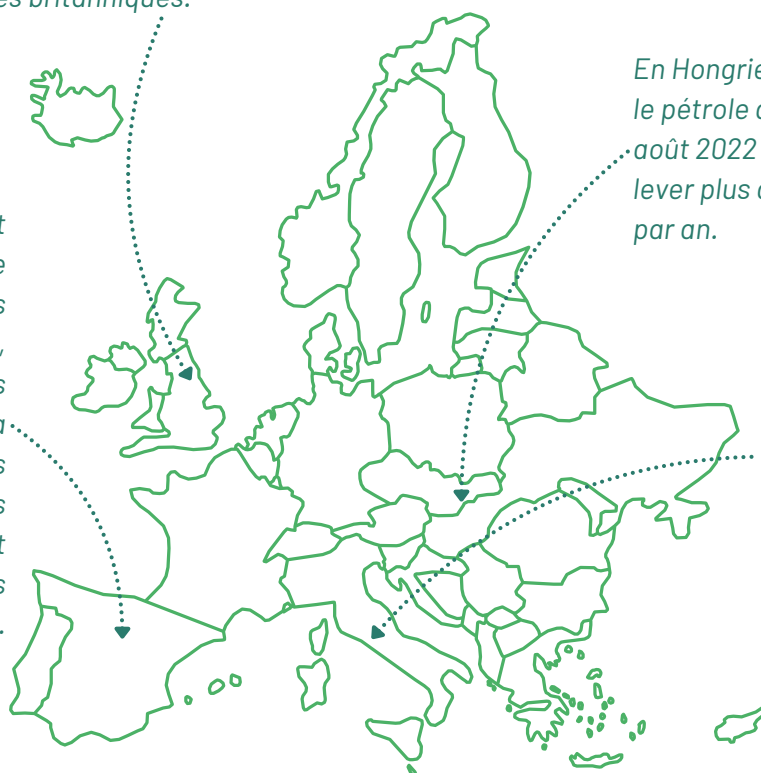
Alors que le groupe TotalEnergies multiplie les scandales, les gouvernements successifs français ont toujours épargné le groupe pétrogazier de l'effort collectif. En 2023, la taxation exceptionnelle des pétrogaziers (la « Contribution Temporaire de Solidarité »), mise en place seulement sur les résultats de l'année 2022 en France, n'aura rapporté que 61 millions d'euros, preuve du manque d'ambition du Gouvernement et d'engagement dans ce dispositif européen.





Au Royaume-Uni, le prélèvement sur les profits pétrogaziers a rapporté 2,3 milliards de livres (soit près de 2,69 milliards d'euros) en 2023 aux finances publiques britanniques.

En Espagne, le Gouvernement a annoncé la mise en place d'une taxe sur les superprofits des fournisseurs d'énergies, qui rapporte 2 milliards d'euros par an, taxe jugée par la ministre des Finances espagnole, María Jesús Montero, comme « tout à fait raisonnable » au vu des profits du secteur.



En Hongrie, la taxe en place sur le pétrole d'importation depuis août 2022 doit permettre de lever plus de 2 milliards d'euros par an.

En Italie par exemple, une taxe sur les « superprofits » des sociétés du secteur de l'énergie portée par Mario Draghi a généré plus de 2,75 milliards d'euros sur les résultats 2022.

Des initiatives similaires se sont aussi développées en Allemagne, aux Pays-Bas, en Roumanie, en Grèce, au Portugal ou encore en Belgique, visant des rendements bien plus importants que les 61 millions ponctionnés par le Gouvernement français ; il n'est en effet pas à démontrer que le secteur énergétique peut supporter cette juste mise à contribution.

Comble du ridicule, la CTS n'a pas été reconduite en 2024 par Bercy, sous la pression du Président-directeur général de TotalEnergies, Patrick Pouyanné, qui aurait, selon la presse, menacé de renoncer au plafonnement des prix à la pompe à 1,99 euro dans ses stations. Pendant ce temps, au premier semestre 2024, le résultat net communiqué par le groupe était de 9,5 milliards de dollars.

En doublant le taux de la CTS, en couvrant l'ensemble des acteurs du secteur pétrogazier et en taxant le bénéfice avant l'imputation des reports de déficits, nous proposons une contribution renouvelée dont le rendement peut être estimé entre 650 millions et 1,3 milliard d'euros.

FAIRE DES ÉCONOMIES DE DÉPENSES PUBLIQUES, EN S'ATTAQUANT AUX « GRANDES DÉPENSES INUTILES »

Les coups de communication à répétition et les projets idéologiques de ces dernières années ont généré des dépenses colossales et créé des rentes inutiles.

Alors que certains voient en l'AME (Aide Médicale d'Etat) l'ennemi à abattre pour nos finances publiques, les député.es du Groupe Écologiste et Social entendent souligner que non seulement celui-ci remplit un objectif de santé publique et de solidarité pour environ 1 milliard d'euros, mais que d'autres projets autrement plus futiles ou des effets d'aubaine devraient plutôt retenir l'intérêt de ces comptables-tartuffes.

Plus de 3,7 milliards d'euros de dépenses publiques annuelles peuvent être évités !



Aides à l'apprentissage : halte aux effets d'aubaine

Emmanuel Macron avait fixé comme objectif 1 million d'apprentis en 2027 ; à tout prix ! Quitte à proposer une prime à l'embauche de 6 000 € pour chaque apprenti. En rationalisant les aides à l'apprentissage pour les ramener à 5000 euros par apprenti pour les PME, et à 4000 euros pour les grandes entreprises, nous pourrions économiser et réorienter entre 1,5 et 2 milliards d'euros vers l'enseignement supérieur public.



Le SNU (Service national universel)

Il avait vocation initialement à la formation civique de la jeunesse et au développement de l'esprit d'appartenance nationale et d'inclusivité. Il s'apparente finalement à un stage de récital de la Marseillaise en casquette sous un drapeau. Cette promesse non tenue du Président Macron a cependant un coût. En 2024, il est prévu que le SNU coûte 160 millions d'euros sans les coûts cachés, supportés par d'autres ministères. En 2025, le coût du SNU devrait dépasser les 200 millions d'euros, bien que cette estimation soit sous-estimée selon la Cour des Comptes. Une fois généralisé, il pourrait coûter 2 milliards d'euros par an. Une somme colossale qui pourrait être utilement réorientée pour renforcer les moyens et l'attractivité de l'École Publique.



L'uniforme à l'école

La « tenue unique » selon les termes employés par le Gouvernement, pourrait aussi atteindre une fois généralisée le montant faramineux de 2 milliards d'euros, répartis par moitiés sur les finances des collectivités territoriales et de l'Etat. Pourtant les montants actuels de cette expérimentation sont invisibilisés dans le budget de l'Etat. Les budgets sont effet répartis par degré d'enseignement, puis selon la dichotomie public/privé. La « tenue unique » n'est jamais mentionnée. Mettre fin à cette expérimentation, et plus encore, éviter une coûteuse généralisation est en tous les cas, incontournable.

Le recours par l'Etat à des prestations de conseil pèse sur les finances publiques : plus de 890 millions d'euros déboursés à ce titre en 2021, d'après la Cour des comptes. Nous pourrions ainsi économiser 200 millions d'euros, en s'appuyant sur les compétences déjà présentes dans les services de l'Etat.



Supprimer les agences comme l'Agence Nationale du Sport

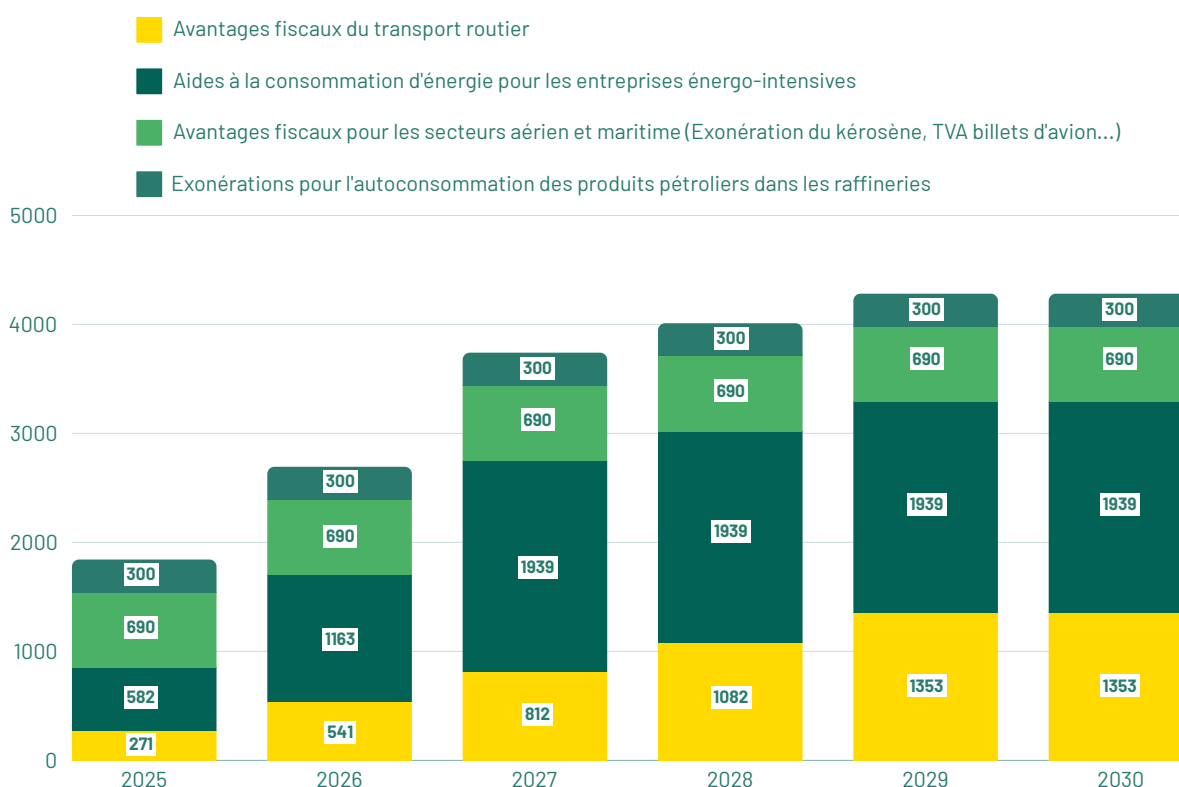
L'Agence Nationale du Sport a un budget de 461 millions d'euros. On pourrait économiser a minima 12 millions d'euros de fonctionnement en transférant les prérogatives de l'Agence Nationale du Sport au ministère des Sports.



Les niches fiscales néfastes au climat

Les dépenses fiscales néfastes au climat n'ont pas, contrairement aux promesses du précédent Gouvernement, significativement baissé en 2024. C'est pourtant un virage essentiel que les finances publiques ne doivent pas manquer afin d'atteindre les objectifs climatiques que l'Etat s'est lui-même fixés, et qui pourrait rapporter gros aux finances publiques.

Recettes fiscales générées par l'extinction progressive des niches fiscales brunes en millions d'euros, par rapport à leur niveau réalisé en 2023.



Une diminution très progressive et raisonnée de ces niches fiscales néfastes au climat permettrait de rapporter 1,8 milliard dès 2025 et jusqu'à 4,3 milliards en 2030. Il est en effet temps de réduire les aides à la consommation d'énergie pour la construction des moteurs, pour l'autoconsommation des raffineries, pour le transport routier de marchandises, ou les avantages fiscaux indus du secteur aérien, qui exerce une concurrence déloyale de ce fait, vis-à-vis du transport ferroviaire.

La situation du logement est de plus en plus alarmante. Alors que plus de 4 millions de personnes sont mal logées en France, selon le décompte annuel de la Fondation Abbé Pierre, le logement social manque de ressources et le secteur du logement privé s'est vu lourdement impacté par le rehaussement brutal des taux d'intérêts. Sur le marché locatif, l'offre s'est effondrée, la demande s'est stabilisée à des prix très élevés, et fait la part belle aux multipropriétaires.

La passivité des derniers gouvernements n'a pas permis de répondre à l'urgence sociale et de fortes mesures de financement et de régulation s'avèrent nécessaires pour répondre à l'une des premières préoccupations des Français.es.



Financer l'hébergement d'urgence pour que plus personne ne dorme à la rue

L'hébergement d'urgence est saturé. Plus de 2 000 enfants dorment à la rue chaque soir, un chiffre qui a plus que doublé en 4 ans. L'an dernier, un amendement a été adopté au PLF visant à créer 10 000 places d'hébergement supplémentaires. Le gouvernement a balayé cet amendement par 49-3, avant de promettre, en janvier puis en avril 2024, un montant de 120 millions d'euros dès 2024 pour créer ces places. Cette enveloppe n'a finalement jamais été versée, malgré les besoins qui ne cessent de croître. Notre priorité sera de créer 10 000 places ainsi que 2 000 places supplémentaires pour les femmes victimes de violences et leurs enfants. Notre groupe est mobilisé, dans ce débat budgétaire et aux côtés des associations sur le terrain, pour qu'enfin plus personne ne dorme à la rue.



Répondre aux besoins du logement social

Plus de 2,4 millions de Français.es sont aujourd'hui en attente d'un logement social. Afin de répondre à ces besoins et de créer 200.000 logements publics par an pendant 5 ans aux normes écologiques les plus ambitieuses, en priorisant les logements très sociaux (PLAI et PLUS), comme le prévoit le programme du Nouveau Front Populaire, les pouvoirs publics doivent donc se mobiliser aux côtés des bailleurs sociaux pour leur assurer les moyens financiers de construire et rénover. Les député.es du groupe Écologiste et Social proposent donc :

- **La suppression de la RLS** (Réduction de loyer de solidarité), qui représente 1,3 milliards d'euros par an, afin de libérer rapidement une marge de manoeuvre financière pour les bailleurs ;
- **Le retour d'une TVA à 5,5 %**, afin de pouvoir maintenir de bonnes conditions de vie pour les locataires. et pouvoir engager la nécessaire rénovation thermique des logements ;
- **L'augmentation des aides à la pierre de 400 millions d'euros**, financée notamment par une augmentation du prélèvement annuel dû par les communes déficitaires en logement social.



Responsabiliser les multipropriétaires

Depuis la crise sanitaire, le constat de la concentration du marché locatif dans les mains d'une faible partie de la population s'impose. Aujourd'hui un quart des ménages qui vit en France est multipropriétaire et détient les deux tiers du parc de logement privé. Une partie de ces propriétaires investissent dans une logique de rendement, sans considération pour la spécificité d'un bien comme le logement dont le premier objet est de loger des ménages.

Ce redressement est également nécessaire pour agir contre la vacance, afin d'assurer le respect de la loi zéro artificialisation nette en libérant des logements qui restent vides une grande partie de l'année.

- **Tripler la taxe sur les résidences secondaires**

Le développement des résidences secondaires et meublés de tourisme a pour conséquence de réduire l'offre de logements dans les grandes métropoles ainsi que dans les zones touristiques de montagne et du littoral. Le développement des résidences secondaires entraîne ainsi une forme de cercle vicieux : assèchement du marché local des résidences principales et augmentation des prix, artificialisation du littoral, éviction des ménages modestes vers l'arrière-pays et artificialisation de nouvelles surfaces pour le logement.

La taxe sur les résidences secondaires est trop faible pour contenir le phénomène. La crise du logement abordable de longue durée qui sévit depuis plus de deux décennies justifie donc de tripler la taxe sur les résidences secondaires qui se développent à son détriment dans les zones tendues.

- **Fusionner la taxe sur les logements vacants (TLV) avec la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).**

Près de 3,1 millions de logements sont actuellement vacants, alors que les besoins explosent. Si les deux tiers des logements vacants depuis plus de deux ans appartiennent à des propriétaires n'en possédant qu'un seul, un tiers appartiennent à des multipropriétaires de logements durablement vacants.

Pour lutter contre l'essor de ce phénomène sans être punitif pour les ménages modestes, nous proposons de fusionner la TLV et la THLV pour en faire une taxe obligatoire dans toutes les communes. La taxation serait progressive en fonction du nombre de biens vacants détenus par un propriétaire, de manière à rendre cette fiscalité plus incitative et plus juste, en ciblant en priorité les multipropriétaires de logements vacants.





Maîtriser le coût du foncier et taxer les plus-values liées à la spéculation

- **Contribution de solidarité urbaine**

Nous proposons la création d'une contribution de solidarité urbaine, sorte de taxe Tobin de l'immobilier, qui consiste à taxer plus fortement les transactions des biens immobiliers dont les prix au mètre carré se situent 25 % au-dessus des prix moyens observés dans l'agglomération.

C'est un outil de maîtrise du coût du foncier et de redistribution locale des richesses immobilières, qui poursuit l'objectif d'intérêt général de corriger les effets ségrégatifs des marchés immobiliers en faisant participer à l'effort public pour un logement abordable les propriétaires qui vendent leurs biens à un prix très élevé dans les quartiers les plus chers.

- **Taxer les plus-values immobilières réalisées en raison d'investissements publics**

Nous reprenons cette proposition issue du CNR logement afin de cibler, dans des périmètres définis par les collectivités, les plus-values liées à des investissements publics, comme par exemple la construction d'une ligne de TGV ou d'un métro, l'aménagement d'un parc, ou encore le réaménagement d'un quartier. Cette taxation additionnelle, proportionnelle au montant de la plus-value réalisée, permettrait de limiter la spéculation immobilière, et d'éviter la gentrification, phénomène qui touche principalement les quartiers populaires, où les populations peinent déjà à accéder à la propriété.



RECONSTRUIRE L'AUTONOMIE FISCALE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Suppression de la taxe d'habitation, des impôts de production, Emmanuel Macron a détruit systématiquement l'autonomie fiscale des collectivités qui désormais dépendent quasi exclusivement des dotations de l'Etat et d'une part de la TVA qui leur est affectée.

A cela s'ajoute la chute des DMT0, les droits de mutation à titre onéreux, versés principalement aux départements lors des transactions immobilières, qui s'effondrent avec la baisse du marché immobilier. Le total des recettes de DMT0 est ainsi passé en un an de 16,6 milliards d'euros à 12,9 milliards d'euros, inquiétant le Comité des Finances locales en juillet.

Les départements ne peuvent continuer à s'endetter pour répondre aux besoins sociaux et se substituer à l'Etat pour l'hébergement d'urgence par exemple, tandis que celui-ci les dépouille de leurs moyens financiers. Le rapport définitif de l'Observatoire des finances de la gestion publique locale est sans appel : "La situation financière des départements se détériore en 2023 : le délai moyen de désendettement est passé de 2,6 ans en 2022 à 4,2 ans en 2023." En 2023, les dépenses de fonctionnement des départements ont ainsi augmenté de 6,5 % ; 55 départements enregistrant une augmentation supérieure à 5 % de leurs dépenses. L'effet "ciseau" dans lequel se trouvent les collectivités est insoutenable.

Et voilà maintenant que le Gouvernement s'apprête à demander un effort sans précédent et inatteignable aux collectivités avec en tout 8,5 milliards de coupes budgétaires : 1,5 milliard sur le fonds vert, 3 milliards destinés à un fonds de précaution, le plafonnement des compensations de TVA à hauteur de 2 milliards, 1,3 milliard de cotisations supplémentaires sur les retraites publiques, 800 millions en moins sur le fonds de compensation de la TVA et 700 millions liés à la non indexation des dotations sur l'inflation.

A l'inverse des orientations du gouvernement Barnier, conscients du rôle crucial des collectivités pour le cadre de vie, la protection sociale et les services publics de proximité des Français.es, les députées du groupe écologiste et social défendront avec l'ensemble du Nouveau Front Populaire :

- **l'augmentation du Versement Mobilité** de 0,3 point, une priorité afin de flécher une partie de la richesse créée sur les territoires vers une transition efficace des mobilités vertueuses et accessibles pour toutes et tous.
- **le rétablissement de la CVAE** pour retisser le lien entre les collectivités et les entreprises de leur territoire.

Les députées du groupe Écologiste et Social proposeront également :

- **le rehaussement des DMT0** (droits de mutation à titre onéreux), pour sauver notre politique sociale, gravement mise en risque par la chute des recettes liées aux transactions immobilières, en permettant aux départements qui le souhaitent d'augmenter le taux de la taxe de publicité foncière jusqu'à 4,8 %
- **Une indexation des dotations générales de fonctionnement des collectivités**, pour rétablir leurs capacités d'investissement
- **le maintien du Fonds Vert** à 2,5 milliard d'euros d'autorisation d'engagement pour leur permettre de continuer à agir pour la transition écologique

Au-delà de ces mesures d'urgence et parce que le débat sur les moyens et le renouveau de la fiscalité locale ne saurait se faire sans les collectivités, nous proposons enfin une grande conférence nationale sur la fiscalité locale pour reposer les bases d'une fiscalité locale juste, dans la concertation avec les représentants des collectivités.

**MERCI POUR
VOTRE ATTENTION !**



CONTACT PRESSE

Selim BEN AMOR
Responsable communication
Groupe Ecologiste et Social
Tél : 06.41.86.04.56
selim.benamor.ecolo@assemblee-nationale.fr



**Écologiste
et Social**
ASSEMBLÉE NATIONALE